

Résolument
Humain



HEURES SUPPLEMENTAIRES

La CFTC Police s'insurge devant le manque de confiance dont fait preuve notre hiérarchie envers les fonctionnaires : les demandes de justification de dépassements horaires se multipliant.

La CFTC Police rappelle que la priorité de notre hiérarchie devrait être l'amélioration des conditions de travail : à ce jour et malgré les nombreuses sollicitations, il n'y a toujours pas de micro-ondes à disposition à l'annexe du TGI. Cela éviterait de nombreux allers-retours entre les CRA et l'annexe aux fonctionnaires pour se restaurer.

Quand aux dépassements horaires, plusieurs d'entre nous ont dû se justifier pour une heure supplémentaire : différence entre l'heure de la dernière ordonnance et leur fin de service !

La CFTC Police informe la direction que ce délai est très raisonnable !

Puisqu'il correspond aux éléments suivants :

- Les dernières discussions entre le magistrat, les avocats et les retenus.
- L'impression, la signature et la remise des dernières décisions.
- L'attente de l'appel procureur en cas de décision de libération (délai légal de 6 heures).
- La remise en état des locaux.
- La préparation des escortes retour, en fonction du nombre de retenus à déplacer et surtout du nombre de fonctionnaires disponibles.
- La fermeture de l'annexe TGI.
- La réintégration des armes ainsi que la rédaction de la Main Courante et le renseignement des statistiques.

La CFTC Police rappelle également que les retours en soirée sont soumis aux contraintes des missions des brigades de nuit (appel des retenus, fermeture des zones de vie et contrôle du bon fonctionnement des alarmes) rallongeant considérablement ce délai.

La CFTC Police invite notre hiérarchie à faire preuve de discernement : les dépassements horaires sont une réalité dont se passeraient volontiers les fonctionnaires. Jusqu'à preuve du contraire, les heures supplémentaires sont légitimes et justifiées.

La CFTC Police invite notre hiérarchie à venir constater les dépassements horaires : pour preuve, le samedi 14 décembre 2013, fermeture de l'annexe à 02h00 (du matin). **Les fonctionnaires ne feront pas cadeau de ces heures afin d'améliorer les statistiques de la DDPAF 77.**

Le bureau local, le 15 décembre 2013.

DDPAF 77

www.cftcpolice.fr